



Ville de TROIS-RIVIERES

Séance du 07 Décembre 2023

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20231218-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2023

Publication le : 18-12-2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	23	04
Vote			
A L'UNANIMITE		Pour : 23	
		Contre : 00	
		Abstentions : 00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

01 Décembre 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

- de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2023, le Jeudi 07 Décembre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 6^{ème} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. Jean-Philippe NOËL (18h11) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER (18h07) - M. Patrick LAVITAL - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILE - M. Rémi DUFLO - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE (18h11) - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER (départ à 18h23).....(20)

REPRÉSENTÉS : Mme Jocelyne MOCKA - M. Fulbert MIROITE - Mme Fabienne FARAJE - M. Frantz RUPAIRE.....(04)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Charly DARMALINGON - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Laurence LAROCHELLE (05)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Annie CHRISTOPHE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20231207_100

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT A LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION « REHABILITATION ET CONFORTEMENT PARASISMIQUE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION »

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

VU le budget primitif voté par délibération N° 20230405-19 le 05 Avril 2023,

CONSIDERANT que l'Eglise Notre dame de l'Assomption, fortement secouée par les différents évènements sismiques depuis 2004, a été fermée au public en mars 2020 par arrêté du Maire,

CONSIDERANT l'importance que revêt ce bâtiment pour la population, ainsi que son intérêt architectural et patrimonial,



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 07 Décembre 2023

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20231218-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2023

Publication le : 18-12-2023

CONSIDERANT le coût prévisionnel des travaux de réhabilitations et de confortement parasismique de l'ouvrage estimé à 3 500 000 €.

CONSIDERANT la lettre d'intention en date du 5 Décembre 2023, de la Banque des Territoires proposant à la collectivité de l'accompagner sur le financement de l'opération à hauteur du coût des travaux estimés selon les conditions suivantes :

Ligne du prêt : PSPL

Montant : 3 500 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de LA

Amortissement : Dédit

CONSIDERANT le plan de financement présenté ci-dessous :

NATURE DE L'OPERATION	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT	POURCENTAGE
Rénovation de L'église NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION	3 500 000 €	COMMUNE DE TROIS-RIVIERES (Prêt de la Banque des Territoires)	3 500 000 €	100 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	3 500 000 €	Total des recettes	3 500 000 €	100 %

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE,

A L'UNANIMITE

Article 1 : VALIDER le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISER M. Le Maire à procéder à la signature du Contrat de Prêt avec la Banque des Territoires et tout autre document permettant sa bonne exécution ;

Article 3 : AUTORISER M. Le Maire si besoin, de solliciter d'autres financements complémentaires

Article 5 : Le Maire et le Directeur Général des services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 07 Décembre 2023.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE